Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 32 (1995)

Heft: 1234

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VALIF

Après une élection au Conseil des Etats

IMPRESSUM

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd) Rédactrice: Valérie Bory (vb) Ont également collaboré à ce numéro: Jean-Pierre Bossy (jpb) Gérard Escher (ge) André Gavillet (ag) Jacques Guyaz (jg) Charles-F. Pochon (cfp) Forum: Jean Steinauer Composition et maquette: Valérie Bory, Jean-Luc Seylaz Secrétariat: Murielle Gay-Crosier Marciano Administrateur-délégué: Luc Thévenoz Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens Abonnement annuel: 85 francs Administration, rédaction: Saint-Pierre 1 case postale 2612 1002 Lausanne Téléphone: 021/312 69 10 Télécopie: 021/312 80 40 CCP: 10-15527-9

(ag) Le second tour de l'élection au Conseil des Etats a eu pour effet de brouiller les perspectives. Ou, si l'on veut, le second a fait oublier le premier. Or, le ballottage général, y compris celui d'un magistrat qui dispose d'un fonds électoral large comme Jacques Martin, signifie que l'Entente, toutes forces réunies, ne dispose pas, dans les circonstances actuelles, d'une majorité. La liste roseverte n'a pas pu récupérer le vote protestataire, mais ce vote a eu lieu. D'une part il n'autorise aucune arrogance de l'Entente, d'autre part, il est à mettre en regard des actuelles difficultés financières du canton. Elles exigent cohésion (donc concessions) plutôt qu'affrontement.

Dilemme

Le redressement des finances publiques doit être conduit jusqu'à la première étape, soit un déficit qui n'excède pas les amortissements. Ne pas emprunter pour le fonctionnement ordinaire, sauf circonstances exceptionnelles, c'est d'une sagesse irréfutable. Or l'effort nécessaire est supérieur à 200 millions. D'où le difficile positionnement du parti socialiste.

Il ne peut que souscrire au principe du rééquilibre, sa participation gouvernementale l'implique, même s'il doit affronter une critique d'extrême-gauche. Mais cet engagement n'est pas inconditionnel sur deux fronts. Côté réduction des dépenses, la limite, ce sont les répercussions humaines qui définissent la ligne à ne pas franchir: un gymnasien perturbé dans sa carrière scolaire parce qu'il a été enlevé à sa classe pour renforcer dans un autre établissement une autre classe à faible effectif, c'est plus grave qu'une exposition en moins ou qu'un contrôle radar plus espacé. Le souci premier, c'est de définir ces répercussions humaines. Côté recettes, il est évident que subsistent des privilèges fiscaux, ceux qu'interdira de toute façon l'harmonisation fiscale, ceux des propriétaires au revenu locatif négatif, ceux des professionnels de la bourse, ceux des communes qui se refusent à une péréquation plus serrée, comme presque tous les cantons suisses la connaissent. Cet effort de correction sera plus difficile pour la droite au vu des préjugés (entretenus) de sa clientèle. Il doit pourtant y avoir égalité des sacrifices politiques. A défaut, la collaboration gouvernementale perdrait son sens.

Ce souci de cohérence implique que le parti socialiste reste fidèle à sa conviction proportionnaliste, qui correspond au tempérament et aux convictions des citoyens. La liste rose-verte s'est laissé entraîner dans de mauvaises conditions dans une logique majoritaire. Une candidature unique Yvette Jaggi, justifiée par la force du parti socialiste, aurait été plus forte. Dans des circonstances locales très différentes et Genève et Fribourg en ont fait la démonstration.

MÉDIAS

Bonne nouvelle pour les papivores. La collection de plus de 30 000 titres de journaux recueillis par Karl-Jakob Lüthi existe toujours. Elle est au dépôt du Musée Gutenberg dans les caves de la bibliothèque nationale suisse à Berne. Des chercheurs ont su la trouver et tout particulièrement les précieux journaux de la diaspora juive. Quant au Musée Gutenberg, transféré de Berne à Fribourg, il est toujours à la recherche de moyens pour mettre en valeur ses précieuses collections.

L'interaction PTT Editeurs de journaux est ancienne et mériterait une étude. Pourquoi tous les quotidiens ont-ils le même format en Suisse? Pourquoi paraissent-ils dans la nuit quand ils doivent être distribués lors de la seule distribution quotidienne? Autant de contraintes imposées pour la bonne marche du service postal.

Un périodique tessinois s'appelle *Il Caffe* (pas nécessaire de traduire). C'est l'organe d'information de l'Association des cafetiers et restaurateurs

Deux journaux que vous ne verrez probablement jamais: *Micro 4*, organe de la Communauté des radios publiques de langue française, et *Hors Antenne*, journal d'entreprise de la RSR.

ciations sera dressé par les signataires du présent accord à la fin du premier semestre 1996. Au vu de ce bilan, ils inviteront les partenaires sociaux à se réunir immédiatement afin de décider s'il convient d'ouvrir des négociations pour mettre en place avant le 31 octobre 1996, au niveau national interprofessionnel, un accord portant sur tout ou partie des points proposés à la négociation de branche».

L'accord prévoit enfin la création d'un «Observatoire paritaire de la négociation collective» qui «assurera au niveau national interprofessionnel le suivi des négociations de branches».